

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA – Deuxième session

Rome, 21-22 avril 2005

PROPOSITIONS DES LISTES B ET C

Les membres de la Consultation trouveront ci-joint les propositions des listes B et C à la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA, telles que communiquées par le Coordonnateur de la liste C, au nom des deux listes.

CONSULTATION SUR LA SEPTIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA

Propositions des listes B et C

1. Étant "la seule organisation internationale chargée de se consacrer exclusivement aux ruraux pauvres", le FIDA a un rôle particulier à jouer pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la faim et de la pauvreté dans le monde. "Le FIDA a spécifiquement pour rôle, au sein du système pour le développement, de toucher ceux qui sont ignorés et de faire entendre la voix des sans paroles". Dans le cadre du dialogue consacré au développement au niveau mondial, le FIDA doit défendre énergiquement et systématiquement les besoins et les préoccupations des ruraux pauvres, même si cela signifie être en opposition avec les politiques d'autres institutions internationales et d'autres donateurs. La diversité de ses membres, ainsi que le rôle actif traditionnellement joué par les pays en développement membres en matière de gouvernance, le distingue des autres institutions. Sa spécificité est encore soulignée par le fait qu'une part significative de ses ressources financières provient de pays en développement. Au cours des dernières années cependant, ce rôle spécifique en tant que porte-parole des pauvres a été remis en question. Ce déséquilibre doit être corrigé au moyen des **mesures de gouvernance** ci-après.
 - a) **Il faudrait revoir la répartition des voix entre les membres et la part respective des différentes listes.** Un tel réexamen est essentiel parce que les reconstitutions successives ont faussé la distribution des voix en faveur des pays les plus riches. À moins qu'il ne soit mis fin à cette tendance – qui est une conséquence naturelle du système actuel de répartition – les pays en développement seront de plus en plus marginalisés.
 - b) **La représentation des pays en développement au Conseil d'administration doit être élargie.** Les structures de gouvernance du FIDA doivent refléter la spécificité de l'institution. La représentation des pays en développement doit reposer non seulement sur le fait qu'ils sont des donateurs importants – certain d'entre eux contribuent davantage que des membres de la liste A – mais également sur le fait qu'ils parlent au nom des groupes cibles du FIDA. Il faudrait offrir la possibilité aux pays marginalisés de devenir membre du Conseil d'administration et aux pays exclus de revenir.
 - c) Le Conseil d'administration doit disposer d'un instrument approprié pour examiner plus efficacement les programmes et budgets ainsi que leur efficacité en matière de développement. À l'heure actuelle, il n'a véritablement ni le temps ni la volonté de revoir les politiques en matière de formulation, d'exécution et de résultat des projets, programmes et politiques. Cette fonction essentielle de gouvernance sera renforcée par la création d'un **Comité pour l'efficacité du point de vue du développement.**
 - d) **Le principe d'une répartition géographique équitable des postes du cadre organique** doit être strictement respecté, à tous les niveaux (y compris en ce qui concerne le président et les présidents adjoints). Bien que les compétences soient importantes, la diversité géographique et culturelle ainsi que la diversité de l'expérience acquise ajoutent une valeur essentielle aux ressources humaines de l'institution.
 - e) Afin d'encourager de **jeunes professionnels compétents de pays en développement** le programme de cadres associés doit être révisé afin qu'au moins un tiers des postes soit occupé par des candidats de pays pauvres.

2. Son expérience particulière en matière de développement permet au FIDA d'être le porte-parole des pauvres et il devrait influencer en conséquence la nature des politiques menées au niveau international. Le FIDA devrait tirer parti de ses atouts pour se placer au premier rang des organismes de développement qui œuvrent en faveur des ruraux pauvres. En s'installant ainsi dans une niche stratégique, il doit mettre clairement l'accent sur les besoins des plus marginalisés et sur l'adoption de moyens novateurs pour leur permettre d'échapper à la pauvreté, ce qui implique de cibler, aussi bien sur le plan social que géographique, les familles et les communautés socialement, politiquement, économiquement et écologiquement défavorisées. Pour renforcer sa capacité à atteindre ses objectifs, il est proposé d'apporter à son modèle opérationnel les **modifications stratégiques** suivantes:

- a) Les évaluations ont montré que l'absence d'une présence dans le pays nuit à l'exécution et à l'impact des projets, qui sont de ce fait peu visibles et ne peuvent véritablement influencer les politiques locales. Il importe de revoir le modèle actuel de chargés de portefeuille de pays et de mettre en place des **mécanismes souples de présence sur le terrain** adaptés aux conditions locales pour accroître l'impact et l'efficacité généraux du FIDA.
- b) Les restrictions imposées à la **supervision directe des projets** doivent être levées. Les éventuelles augmentations de coûts seront compensées par des gains d'efficacité ainsi que par un impact et une efficacité accrus.
- c) Le FIDA devrait chercher à **développer sensiblement son programme d'activités**, aussi bien les montants accordés au titre des dons et des prêts que le nombre de projets.
- d) Le **système d'allocation basé sur la performance** doit être revu dans le contexte de l'objectif du FIDA qui consiste à mettre l'accent sur les plus pauvres et au vue des conclusions de l'évaluation externe indépendante.

